



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Impacts de la FCO sur la pérennité des élevages français

Question orale n° 233

Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les impacts de la FCO sur la pérennité des élevages français. Depuis plus de six mois, les élevages français sont en proie à une épidémie sans précédent de fièvre catarrhale ovine (FCO). Cette maladie a déjà décimé près de 10 % du cheptel de brebis et fait des ravages chez les bovins et dans une moindre mesure les caprins. Outre les conséquences économiques colossales, c'est aussi un drame humain pour les éleveurs, confrontés, impuissants, à la perte de leurs animaux. Si l'État a mis en place une campagne de vaccination contre la FCO 3, force est de constater que les doses de vaccins manquent. Dans ce contexte, les éleveurs se voient contraints de se tourner vers les stocks privés, soumis à la flambée des prix et à des flaconnages non adaptés aux troupeaux de petite taille ; le tout, orchestré par une poignée de laboratoires qui abusent de leur position dominante. En Ardèche, comme dans de nombreux départements du sud de la France, c'est principalement la FCO de sérotype 8 qui circule. Malgré les mortalités qu'elle provoque, l'État ne prend pas en charge la vaccination contre la FCO 8 et se contente, quand le mal est fait, d'indemniser une partie des pertes, pour les quelques éleveurs qui répondent aux critères requis. Outre les mortalités induites par la FCO, celle-ci provoque infertilité et avortements, avec des conséquences indirectes sur la reproduction des animaux, la lactation et la santé globale des troupeaux, ce qui soulève de vives inquiétudes pour les années à venir. Si cette situation appelait logiquement des mesures d'urgence, elle oblige aujourd'hui à penser l'avenir. Le maintien de la souveraineté alimentaire française passera nécessairement par la reconstitution du cheptel, qui ne pourra se faire sans le soutien financier de l'État et sans une politique sanitaire pensée sur le long terme. Aussi, il lui demande si l'État entend s'engager à financer les campagnes vaccinales des années à venir, y compris pour la FCO 8, au regard de la circulation de la maladie qui ne s'arrêtera pas, à compenser les pertes directes et indirectes induites par la FCO qui risquent de frapper les filières dans les prochaines années et comment il entend accompagner les éleveurs dans la reconstitution des cheptels ovins et bovins.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Saulignac](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 233

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)